	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25030</p>
---	---	--

SEANCE du : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS de 18h30 à 21h25 et à partir de 21h41	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau jusqu'à 21h35
Bérangère BAZANTAY	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD de 18h30 à 21h25 et de 21h41 à 22h11	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Anne ROUX, pouvoir à Jean-François MORIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN
Sandrine DELUGEAU	Pascal GABILY	
Bruno COTHOUIS à partir de 21h25 jusqu'à 21h41	Pascale FERCHAUD à partir de 21h25 jusqu'à 21h41 puis à partir de 22h11	Rodolph THIBAudeau à partir de 21h35

Secrétaire de séance : Thierry BAUDOUIN, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Thierry NOMBALAY, Directeur du Service Financier



Demande de subvention à la DRAC pour la restauration de la demeure seigneuriale du château de Bressuire

Véronique VILLEMONTAIX présente le dossier.

Les travaux de restauration de la demeure seigneuriale, planifiés en 8 chapitres, commenceront le 1er avril 2025 pour 70 mois. Le coût global est estimé à 2 650 652 € HT. Le 1^{er} chapitre durera 10 mois (fin en janvier 2026) et coûtera 375 000 € HT.

Afin de financer ce projet, la ville de Bressuire sollicite une subvention « Etudes et travaux sur monuments historiques » auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC), à hauteur de 30% du montant HT des travaux, soit 112 500 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès la DRAC, à hauteur de 30%, soit 112 500 € HT
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente demande de subvention.

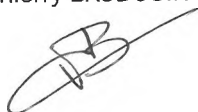
Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20250327-DG_DEL_2025_030-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOUIN



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20250327-DG_DEL_2025_030-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025